Validation de l’année

Par **geo1805**, le **01/04/2022** à **15:01**

Bonjour ,
Je n’ai pas valider mes deux matières à TD qui sont annualisés ,
J’ai peur de pas pouvoir valider mon année a cause de ces deux matières.
Vous pensez qu'il est possible de redoubler a cause de ces deux matières?

Merci .

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/04/2022** à **07:56**

Bonjour

Tout dépend des coefficients et des notes obtenues dans l'ensemble des matières.
Si votre faculté n'adopte pas un principe de note éliminatoire c'est toujours possible si vous validez suffisamment de crédits ECTS avec les autres matières.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés